

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MAI 2021 – 20H00

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de mai à vingt heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois de mai.

Etaients présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

- M. Jean DIDIER, Maire
- M. Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- M. Alban TRIVERO, Conseiller
- Mme. Solange GRAND, Maire délégué
- M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller
- Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère
- M. Cédric MARTIN, Conseiller
- M. Gilbert NATURALE, Adjoint au maire
- M. Pierre PERSONNET, Conseiller
- M. Alain MOLLARET, Conseiller

Etaients absents excusés formulant procurations le cas échéant : 2

- M. Florian GIRARD, Adjoint au maire donne procuration à M. Alban TRIVERO, Conseiller
- M. Cyril BIZEL-BIZELLOT, Conseiller donne procuration à Mme. Solange GRAND, Maire délégué

Etaients absent non excusé : 0

Membres en exercice : 11

Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu précédent.....1
2. Convention d'honoraires avocats2
3. Tarifs été garderie 20212
4. Poste saisonnier garderie été 20214
5. Subvention DETR 2021 – Tronçon I-J4
6. Echange terrain chemin de la colonne.....5
7. Achat véhicule de déneigement6
8. Questions diverses6

**Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil décide que l'ensemble des votes de la séance aura lieu au scrutin public.*

1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité de ses membres d'APPROUVER le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARTIN.C

2. Convention d'honoraires avocats

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de la convention d'honoraires d'avocats La SELARL CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES, Maître Frédéric PONCIN, Avocat au Barreau de GRENOBLE, pour défendre notre projet de liaison avec les Karellis qui fait partie du SCoT du pays de Maurienne.

Cette convention a pour objet l'intervention volontaire en défense dans le cadre de la procédure en annulation de la délibération du SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE du 25 février 2020 qui a approuvé le SCoT du Pays de Maurienne, Introduite par les associations FNE-AuRA, FNE-Savoie et Comité FFCAM-Savoie, enregistrée sous le n° 2004369.

Les honoraires seront de 4000€ HT avec les frais et débours de déplacements supplémentaires.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE la convention d'honoraires d'avocats.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARTIN.C

3. Tarifs été garderie 2021

Solange GRAND, présente la grille tarifaire élaborée par la commission « enfance et jeunesse », pour la période du 05 juillet 2021 jusqu'au 07 juillet 2022 pour les accueils garderie et de loisirs.

Tarif enfants scolarisés sur la commune d'Albiez-Montrond				
Quotient Familial	Accueil Périscolaire A compter du 05/07/2021 jusqu'au 07/07/2022		Accueil de Loisirs A compter du 05 juillet 2021 jusqu'au 07/07/2022	
	11h30 à 13h30	Accueil du soir à la demi-heure	½ journée	Journée
< 330	1,95 € 1,90 €	0,80 € 0,75 €	3,30 € 3,20 €	8,10 € 7,85 €
< 746	2,35 € 2,30 €	0,90 € 0,85 €	4,80 € 4,70 €	11,50 € 11,20 €

< 1053	3,00 € 2,90 €	1,15 € 1,10 €	5,85 € 5,70 €	14,20 € 13,80 €
< 1413	3,70 € 3,60 €	1,40 € 1,35 €	6,70 € 6,50 €	16,80 € 16,30 €
+ 1413	3,90 € 3,80 €	1,45 € 1,40 €	7,70 € 7,50 €	18,85 € 18,30 €

Halte-garderie : Les tarifs sont fixés individuellement pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans par le calcul de la Prestation de Service Unique (PSU).

Tarifs été CAF Savoie, Accueil de loisirs à partir de 4 ans et à compter du 05 juillet 2021 jusqu'au 07 juillet 2022.

→ Selon le quotient familial avec justificatif : Domicilié en Savoie + Quotient familial de la caisse de régime affiliée (MSA, CAF ou autre).

Quotient Familial	½ journée	Journée
< 330	3,30 € 3,20 €	8,05 € 7,80 €
< 746	4,80 € 4,70 €	11,50 € 11,20 €
< 1053	5,85 € 5,70 €	14,20 € 13,80 €
< 1413	6,70 € 6,50 €	16,75 € 16,30 €
+ 1413	7,70 € 7,50 €	18,80 € 18,30 €

Halte-garderie :

Les tarifs sont fixés individuellement pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans par le calcul de la Prestation de Service Unique (PSU) sur justificatif : n° allocataire.

Tarifs été enfants hors département Savoie Accueil de loisirs et Halte – Garderie

A compter du 05 juillet 2021 au 18 août 2021.

TARIFS	Demi-journée matin (3h00)	Demi-journée après-midi (4h00)	Journée
1 ^{er} enfant	11,00 € 10,50 €	13,00 € 12,50 €	23,00 € 22,50 €
A partir du 2 ^{-ème} enfant	10,50 € 10,00 €	11,00€ 10,50 €	21,00€ 20,50€

Sous réserve du la levée du protocole sanitaire jeunesse et sports.

TARIFS MINI-CAMPS 6 – 12 ans été 2021 :

- Enfants scolarisés sur la commune d'Albiez-Montrond et enfants domiciliés en Savoie :
Prix de la journée + 5 € / jour
- Tarifs enfants domiciliés hors département de la Savoie :
 - A partir du 1^{er} enfant pour 3 jours : 69,00 €
 - A partir du 2^{ème} enfant pour 3 jours : 61,50 €

MONSIEUR LE MAIRE INVITE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELIBERER.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, VALIDE à la majorité de ses membres les tarifs proposés pour la période du 05 juillet 2021 jusqu'au 07 juillet 2022 pour les accueils garderie et de loisirs.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOTT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARTIN.C

4. Poste saisonnier garderie été 2021

La commission enfance et jeunesse du 07 avril 2021 a validé le recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le recrutement de :

→ Du 05 juillet 2021 au 18 août 2021 = **Poste animatrice centre de loisirs 35 heures / semaine** – BAFA ou assimilé.

Un contrat saisonnier pour occuper le poste d'adjoint d'animation rémunéré au mieux à l'échelon 5 de la grille indiciaire grade Adjoint d'animation territorial et dans le cadre du régime indemnitaire de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à la majorité de ses membres le recrutement d'un contrat saisonnier à temps plein pour occuper le poste d'adjoint d'animation.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOTT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARTIN.C

5. Subvention DETR 2021 – Tronçon I-J

Ce projet fait partie d'un programme de travaux général d'assainissement engagé en 2007 avec la création d'une station d'épuration, inclus une réhabilitation des réseaux humides, décomposé en plusieurs tranches sur 5 années.

Ce tronçon nommé « I-J » concerne la mise en séparatif du réseau d'assainissement ainsi que le renouvellement de la canalisation d'eau potable en acier de la Rue d'en bas et de la Rue Rival. Il s'agit de la dernière tranche de travaux de ce programme ce qui permettra l'aboutissement d'un projet global à l'échelle de la commune et notamment l'optimisation du traitement des eaux de la station d'épuration (réalisée dans ce programme).

Le réseau d'assainissement existant est un réseau unitaire en béton de diamètre variable allant de 200 mm à 300 mm. Les habitations du secteur sont raccordées sur ce réseau unitaire soit par le biais d'une boîte de branchement, soit par piquage direct.

La tête de réseau se situe sur la Route du Mollard, l'unitaire passe sur environ 280 ml en domaine privé avant de rejoindre la Rue d'en Bas pour traverser des parcelles privées sur env. 250 ml puis se piquer sur le réseau au croisement du chemin de la Colonne.

Ce réseau unitaire drainant achemine des eaux claires parasites ayant des incidences sur le réseau notamment en termes de surcharge, de risque de débordement ou d'usure prématurée des canalisations. Par ailleurs, cela entraîne des consommations

électriques plus importantes sur le poste de relèvement et peut contribuer à une baisse de rendement épuratoire à la station d'épuration.

Les travaux devront être effectués avant la saison hivernale prochaine, afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2021, et l'agence de l'eau qui nous ont déjà accordé une subvention à hauteur de 120 750€.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses		Recettes		
Libellés	Montant éligible en HT	Libellés	Montant en HT	Part en %
Etudes (maîtrise d'œuvre travaux)	21 604€	Etat DETR	71 849,13€	30%
Travaux	217 893,10€	Agence de l'eau	120 750€	50%
		Autofinancement	46 897,97€	20%
Totaux	239 497,10€	Totaux	239 497,10€	100%

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le projet et son contenu
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 239 497,10€ HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, l'agence de l'eau et l'autofinancement
- demande à la préfecture dans le cadre de la DETR 2021 une subvention de 71 849,13€ pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURALE.G	MARTIN.C

6. Echange terrain chemin de la colonne

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 :

Monsieur le Maire indique que lors du bornage réalisé pour les travaux de raccordement du réseau d'eau potable au hameau du Collet (réalisé par le service de l'eau de la 3CMA), il est apparu que la piste passant au-dessus de la Colonne ne passe pas dans l'emprise publique cadastrée mais sur la parcelle YV57 appartenant à M. Tronet.
Afin d'obtenir l'autorisation de passage pour leur réseaux, M. Tronet souhaite un échange parcellaire.

Monsieur le Maire propose que les frais de géomètre et d'actes notariés seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve l'échange de parcelles

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARRTIN.C

7. Achat véhicule de déneigement

Monsieur le Maire explique la possibilité d'acquérir un nouvel engin de déneigement. Le coût d'achat serait de 200 500€ HT comprenant :

- Tracteur
- Lame de déneigement
- Saleuse
- Épareuse

Au niveau du département, il subventionne les acquisitions de déneigement jusqu'à 100 000€.

Nous pourrions aussi faire une demande à l'Etat au niveau de la DETR, ainsi qu'à la Région. Nous ne dépasserons pas les 80 % de subventions, et sur les restants des 20% nous pourrions faire une demande de fond de compensation à la 3CMA.

Cet hiver le tracteur avec ses accessoires, a été prêté gracieusement si celui-ci était acheté par la suite.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, suite au refus de certains conseillers d'acheter le tracteur et ses accessoires ce qui nous obligera à payer la location (environ 15 000€) de cet hiver :

- ENGAGE un marché public avant achat.
- AUTORISE le Maire à faire des demandes de subventions.

Vote des conseillers												
Pour	11	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contre	0											
Abstention	0											
		DIDIER. J	GRAND.S	RAMBAUD. B	GIRARD.F	MOLLARET.A	BIZEL-BIZELLOT .C	CHAIX.E	PERSONNET.P	TRIVERO.A	NATURELE.G	MARRTIN.C

8. Questions diverses

Séance levée à 21H50

Monsieur Le Maire,

Jean DIDIER



Monsieur le Maire
DIDIER Jean